

MUSEUMS-PASS-MUSÉES

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

CGV

2025

INHALT | CONTENU

1	Champ d'application	2
2	MPM.....	2
3	Enregistrement.....	2
4	Transfert et renouvellement.....	2
5	Perte du MPM	2
6	Communication.....	2
7	Situations exceptionnelles	3
8	Traitement des données	3
9	Protection des données	3
10	Droit applicable – litiges.....	3
11	Contact.....	3

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

(« CGV »)

Toutes les désignations sont au masculin, mais se réfèrent aux deux sexes.

1 CHAMP D'APPLICATION

En achetant un Museums-PASS-Musées (« MPM »), le titulaire du MPM accepte les présentes conditions générales de vente dans leur version en vigueur au moment de l'achat. L'association Museums-PASS-Musées se réserve le droit de modifier ces CGV à tout moment sous réserve d'intérêt légitime, notamment en cas de nécessités juridiques ou organisationnelles. Le titulaire du MPM sera informé des modifications importantes en temps utile et par e-mail, pour autant qu'il soit entièrement enregistré. La version actuelle des CGV est consultable sur www.passmusees.com. L'utilisation du MPM postérieurement à l'entrée en vigueur d'une modification vaut acceptation de la nouvelle version des CGV.

2 MPM

Durant sa période de validité d'un an à compter de son activation, le MPM autorise son titulaire à visiter les expositions organisées par les musées, châteaux et jardins membres (« sites membres ») de l'association MPM, et de participer aux événements organisés sporadiquement par MPM, sous réserve de paiement et d'enregistrement*. La validité du MPM est soumise à personnalisation avec les nom, prénom et photo du titulaire. Toute période d'arrêt dans l'utilisation du MPM ne peut donner lieu à aucun remboursement. Les conditions de visite des sites s'appliquent aux titulaires du MPM pour les visites de sites membres, lesquelles n'autorisent aucune demande d'indemnisation. La copie et la duplication du MPM sont interdites. L'association MPM et les sites membres se réservent le droit de confisquer et détruire les MPM confectionnés illégalement ou falsifiés, et d'engager des poursuites judiciaires contre les contrevenants.

3 ENREGISTREMENT

Suite à l'achat de son MPM, le titulaire est invité à procéder en ligne à l'enregistrement de son profil associé au MPM, ceci impliquant la transmission de ses coordonnées au bureau central. L'enregistrement permet la participation aux événements via inscription en ligne

4 TRANSFERT ET RENOUVELLEMENT

Le MPM est personnel et ne peut être ni transmis ni transféré à un tiers. Le renouvellement n'est pas automatique et peut être réalisé dans la plupart des sites membres ou en ligne.

5 PERTE DU MPM

Chaque MPM doit être soigneusement conservé par son titulaire. La perte d'un MPM doit immédiatement être signalée au bureau central. Un nouveau MPM sera délivré sans frais pour la période de validité restante au titulaire dûment enregistré au préalable et uniquement pour les versions annuelles payantes.

6 COMMUNICATION

Les informations liées au MPM sont publiées sur www.passmusees.com. Le titulaire dûment enregistré sera informé des nouveautés et/ou des changements importants par courrier électronique.

7 SITUATIONS EXCEPTIONNELLES

En cas de fermeture non programmée d'une partie ou de tous les sites membres en raison de circonstances exceptionnelles, l'association MPM se réserve le droit de proroger la validité des MPM en cours de validité ou de prendre d'autres mesures. Une période de fermeture n'ouvre aucun droit à contrepartie, indemnisation ou remboursement. Tous les détenteurs de MPM enregistrés ayant une adresse électronique valide seront informés de cette procédure par courrier électronique et via le site internet www.passmusees.com. Cette même règle s'applique également toutes les autres offres proposées par l'association MPM (événements, etc.).

8 TRAITEMENT DES DONNÉES

Un profil client, reprenant les informations fournies par le titulaire du MPM lors de son enregistrement, sera créé dans la base de données de l'association. Les données liées au MPM peuvent être utilisées par l'association à des fins statistiques et commerciales propres. Les lettres d'information -newsletters- sont envoyées sur autorisation préalable (opt-in) et peuvent être personnalisées selon le profil du titulaire, lequel peut se désinscrire à tout moment de la liste d'envoi.

9 PROTECTION DES DONNÉES

La protection et la sécurité des données de nos clients sont importantes pour nous. Notre Déclaration de protection des données est consultable à l'adresse : www.museumspass.com/fr/protection-des-donnees. L'association garantit collecter, traiter et sécuriser les données des titulaires conformément aux dispositions fédérales, cantonales et européennes en vigueur en matière de protection des données. Les serveurs de l'association MPM se trouvent dans l'UE. L'association s'assure que les données récoltées via le MPM sont traitées de manière confidentielle. Aucune donnée n'est transmise à des tiers à des fins marketing ou commerciales. Les données sont conservées durant une période de 3 ans à compter de la fin de validité du MPM, puis anonymisées. Chaque titulaire peut demander, par courrier ou par mail à : protectiondesdonnees@museumspass.com, à pouvoir accéder à ses données personnelles traitées, en joignant la copie d'une pièce d'identité, et à solliciter une anonymisation de ses données (excepté son pays de résidence) jusqu'à la fin de la période de conservation.

10 DROIT APPLICABLE – LITIGES

Le présent contrat est soumis à la loi suisse. En cas de litige, le tribunal de Bâle-Ville sera seul compétent.

11 CONTACT

Toutes les demandes doivent être adressées à :

MUSEUMS-PASS-MUSÉES
Bureau central
Birsigstrasse 2
4054 Bâle
SUISSE
(FR) 03 89 33 96 29
(CH) 061 205 00 40
info@passmusees.com
www.passmusees.com

**modifiable sans préavis*